

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DEVE 176 Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du jardin Casque d'Or 41-43 rue des Haies (20e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser le financement de travaux du jardin partagé situé au sein du jardin Casque d'Or 41-43 rue des Haies (20^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 9 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le financement des travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du jardin Casque d'Or 41-43 rue des Haies (20^e).

Article 2 : Le montant pour la réalisation des travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du jardin Casque d'Or 41-43 rue des Haies (20^e), au titre de l'année 2020 est fixé à 25 000 euros TTC.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO